



APPEL A TEMOINS pour les clients de la SARL TAURSCO

Par **blumbi**, le **17/06/2014** à **09:13**

Bonjour,

Ceci est un appel à témoins pour les clients de la SARL TAURSCO de Carnières (Nord) qui, comme moi, font face à leur liquidation judiciaire simplifiée inattendue...

Petite explication des faits : début Mars 2014, avec ma conjointe, nous signons un devis de près de 45000 euros pour des travaux de rénovation (électricité, plomberie, extension...) avec cette société qui semble sérieuse (le gérant est de bons conseils, les comptes disponibles à ce moment là semblent bons et la société est ouverte depuis près de 5 ans), travaux devant démarrer en Septembre.

Nous versons donc un acompte de près de 15000 euros (30%) à la signature du devis...mi mars il est encaissé...et le 25 mars, la société passe soudainement en liquidation judiciaire simplifiée que nous découvrons par hasard 2 mois plus tard (en constatant que le gérant ne répond à aucun de nos appels ni aux messages laissés). Le liquidateur nous fait comprendre que les chances de récupérer des miettes sont très minces (nous ne sommes pas des créanciers privilégiés).

Avec la succession si proche de ces évènements et le montant du chèque, nous soupçonnons un "vol" par abus de confiance (on se dit qu'il est possible que notre chèque ait été reversé en salaire avant liquidation par exemple...dans tous les cas, nous trouvons tout cela douteux).

Nous recherchons donc des clients de cette société qui auraient le même type de problème afin de trouver une solution commune. Merci à vous et n'hésitez pas à répondre, de préférence, si vous êtes concernés ou si vous avez des solutions de tout type à nous proposer.

Ce post peut aussi permettre à de futurs potentiels clients des 2 gérants de cette SARL TAURSCO de revoir leur niveau de confiance à titre préventif.

Par **thira**, le **17/06/2014** à **14:42**

bonjour

il y a de nombreuses personnes qui ont été arnaquées par cette société et ses deux gérants dans le cambrésis. Sachez qu'ils continuent à vivre aisément à se pavaner dans Cambrai avec des enfants dans le privé et des vacances à souhait !!!! pendant ce temps là, des familles ont été spoliées ! bon courage à vous !

Par **blumbi**, le **18/06/2014** à **09:05**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, on s'en doutait plus ou moins. Faites vous partie de ces arnaqués? Avez vous plus d'informations sur ces victimes? (Vous pouvez tout me dire en message privé). Nous n'allons clairement pas en rester là et un tir groupé sera plus efficace. Merci a vous

Par **ladytwix**, le **18/06/2014** à **21:29**

Bonsoir, nous sommes clients de cette société frauduleuse et tout comme vous, nous avons été victimes !
Que pensez vous faire !?!

Par **blumbi**, le **18/06/2014** à **23:00**

Bonsoir, et merci de vous être manifesté. Je vous contacte de suite par MP

Par **ladytwix**, le **18/06/2014** à **23:16**

Je n'ai pas eu votre mp....comment vous donner mon adresse sans pour autant la donner à tous ?! J'ai découvert ce site par hasard, je ne suis donc pas trop douée :)

Par **blumbi**, le **18/06/2014** à **23:25**

En haut à droite lorsque vous êtes connectés, sous votre pseudo, vous avez un lien "Messagerie" qui est cliquable et vous permet d'accéder à votre messagerie privée dans laquelle vous devriez voir mon message ;-).

Si vous ne l'avez toujours pas, je vous le renvoie à nouveau (sait on jamais)

Par **ladytwix**, le **18/06/2014** à **23:45**

Je vous ai répondu et donc trouve !

Par **blumbi**, le **20/06/2014** à **15:04**

Les gérants de la SARL TAURSCO : Stéphane et Gaelle DERAMMELAERE

Par **Jibi7**, le **20/06/2014** à **18:58**

Hello Blumbi,

Le scenario que vous décrivez a déjà fait le "bonheur" d'émissions de télé ..je ne sais si elles existent mais en attendant vu les dates annoncées que vous retrouverez confirmées par les sites officiels..

[fluo]il s'agit purement et simplement d'escroquerie.[/fluo] A cause des prescriptions il faudrait porter plainte, avec constitution de partie civile et conseiller aux autres victimes d'en faire autant.

S'il est possible de vous regrouper peut être vous conseillera t on la plainte en citation directe pour économiser les 3 mois, ajoutés aux vacances judiciaires et aux possibilités de délogement a la cloche de bois pour une petite famille qui apparemment ne se cache pas pour l'instant.(copains d'avant, facebook vous permettront de les suivre plus facilement avec un pseudo et un peu de baratin)

En attendant avant qu'elles soient effacées ou transformées etc prenez copie des infos publiées sur le net,(y compris les photos de famille!) faites faire des recherches au cadastre etc..

pour savoir si vous avez de quoi vous faire rembourser..

<http://www.verif.com/societe/SARL-TAURSCO-512480401/>

<http://dirigeant.societe.com/dirigeant/Gaelle.DERAMMELAERE.62072262.html>

<http://www.infofaillite.fr/fr/liquidation-judiciaire/826463/sarl-taurSCO.aspx>

Jugement d'ouverture Bodacc A n°20140069 publié le 08/04/2014

Annonce n° 2027 Date : [fluo] 25 mars 2014 [/fluo] Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire

RCS :512 480 401 RCS Douai

Dénomination :SARL TAURSCO

Sigle : TS Forme : Société à responsabilité limitée

Activite : Construction de maisons individuelles

Adresse du siège social : 10 allée de l'Enclos 59217 Carnières

Complément Jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL Yvon Perin - Jean philippe Borkowiak 100, rue Pierre Dubois - 59500 Douai .

[fluo]Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la présente publication.[/fluo]

donc trop tard apparemment pour ceux qui ne l'ont pas fait

<http://copainsdavant.linternaute.com/p/stephane-derammelaere-9243348>

S'ils sont poursuivis chacun et ensemble pour escroquerie cela retardera peut être l'ouverture d'une nouvelle société pour recommencer le même scénario comme cela se pratique régulièrement.

Bonne chasse!

Par **blumbi**, le **21/06/2014** à **23:07**

Merci Jibi7 pour vos informations, cela correspond avec ce que nous savions (ma femme étant dans le juridique :-)). Nous allons exploiter certains de vos conseils qui s'avèrent très intéressants.

Juste une précision, la déclaration de créances, si elle n'a pas été déposée dans les 2 mois, peut être pris en compte via un relevé de forclusion en considérant que nous ne sommes pas des créanciers privilégiés donc non informé automatiquement de la procédure de liquidation.

Merci encore pour votre aide

Par **Loulou 59**, le **29/10/2014** à **12:25**

Moi il me faudrait son assurance qui veut pas me la donner

Par **Loulou 59**, le **29/10/2014** à **12:31**

Pour mon mur porteur

Par **Loulou 59**, le **29/10/2014** à **12:54**

Pour mon mur porteur

Par **tess59**, le **17/03/2015** à **11:58**

Bonjour y a t il encore qq un ici, je viens d'apprendre par Maître Perin qui s'occupe de la liquidation judiciaire que, nous clients, n'aurons aucune indemnités. De plus, "des bruits courent" que Ce gérant peu scrupuleux, ré-ouvrirait une société.

Par **thira**, le **17/03/2015** à **14:02**

bonjour, oui c'est vrai je viens de l'apprendre aussi. Ce cher Taurusco rouvre une société. que fait la justice ?

Par **Jibi7**, le **17/03/2015** à **14:10**

A la meme adresse le tel répond toujours ...

en cherchant avec vos avocats sur les sites verif. manageo etc..
associés au nom des gérants vosu retrouverez peut etre des pistes
et pourrez au moins porter plainte pour escroquerie ..